



un licenciement après 14 ans d'ancienneté

Par **achrafi**, le **13/07/2008** à **17:50**

Bonjour.

Voilà j'ai été licenciée pour un titre de résident périmé à moins de 3 mois et malgré mes appels pour ma réintégration dans l'entreprise la sanction été maintenue. J'ai saisi le conseil de prud'homme qui, à la 1ère tentative de conciliation mon Directeur a rejeté tout débat. Quand le jugement du conseil été rendu, j'ai fait appel. La cour a rendu son jugement condamnant l'entreprise pour vice de procédure et de la législation du travail à me verser une indemnisation, car le jour qu'ils m'ont viré 29.06.06 aucune indemnité de préavis ni droit à l'assedic jusqu'au 22.11.06. Quatre mois 20 jours pour être prise en charge par les assedic. Aujourd'hui je reçois un courrier de la cour de cassation de Paris que la partie adverse demande à la cour de casser et annuler le jugement rendu par la cour d'appel de Chambéry. débousslée par ce courrier du 1er juillet je vous prie de m'aider à voir clair dans cette affaire et merci infiniment.